

Bruxelles, 24 novembre 2021

L'industrie de la pêche de l'UE déçue par les décisions de l'ICCAT

Malgré une organisation en visioconférence, Europêche a représenté la flotte de pêche européenne lors de la 27^{ème} réunion ordinaire de la Commission Internationale pour la Conservation des Thonidés de l'Atlantique (CICTA) qui vient de se terminer ce mardi 23 novembre.

Malgré les nombreux appels lancés par l'UE à tous les pays pour qu'ils fassent preuve d'efforts et de responsabilités proportionnés en vue d'une bonne gestion et d'un rétablissement complet du thon obèse, certains pays ont augmenté leurs captures de stocks de thons tropicaux au cours de la dernière décennie, ce qui contraste fortement avec les réductions des captures par la flotte de l'UE. Le consensus adopté in extremis à l'issue d'un long débat sur des positions antagoniques, n'ait finalement permis de fixer un TAC de 62 000 tonnes pour le thon obèse, un renouvellement du TAC de 110 000 tonnes pour l'albacore, ainsi qu'une période de fermeture de la pêche sur DCP passant de 3 mois à 72 jours sur l'ensemble de la zone de l'Atlantique.

M Javier Garat, Président d'Europêche, a déclaré : *« Une augmentation du TAC de thon obèse à 75 000 tonnes était possible et dans les limites fixées par les recommandations scientifiques, d'autant plus que cette augmentation aurait profité à certains pays côtiers en développement. C'est une occasion manquée. Europêche regrette également la poursuite de la fermeture du DCP, bien que légèrement réduite, compte tenu de son impact socio-économique excessif. Néanmoins, les navires de pêche thoniers européens continueront de suivre et de respecter les recommandations de l'ICCAT ».*

Concernant le stock de germon de l'Atlantique Nord, si la règle d'exploitation a été mise à jour pour éviter de futures fortes variations du TAC, néanmoins avec un principe de précaution supérieur et injustifié par rapport à l'évaluation de la règle de gestion réalisée en 2018 par le comité scientifique, les résultats aussi mitigés puisque le stock demeure et demeurera en sous-exploitation en l'absence d'une révision des objectifs de gestion, commande adressée au comité scientifique de l'ICCAT pour 2022, alors que regrettablement les professionnels européens *« n'ont cessé de se serrer la ceinture sur leur quota nationaux depuis 2016 en raison d'un manque d'action législative en temps opportun »* indique Javier Garat.

Enfin, le requin taupe bleu a fait l'objet de longs débats aboutissant à une interdiction de rétention pour les années 2022 et 2023, dans l'attente d'une évaluation du SCRS sur la possible rétention d'individus déjà morts, rétention défendue par l'Union Européenne pour permettre la continuité des suivis scientifiques menées par les professionnels européens. *« Le président du SCRS avait déjà précisé en 2019 que le rejet d'un poisson mort n'apporte aucun avantage à la reconstitution du stock. Par ailleurs, c'est un gaspillage de nourriture, qui empêche la collecte de données scientifiques et ne reconnaît pas les efforts déployés par les pêcheurs de l'UE qui ont réduit leurs captures de près de 40 % au cours des dernières années »* fustige Javier Garat.

Concernant la gestion des requins, Europêche constate une nouvelle fois l'opposition et le veto opposés de certains pays asiatiques la recommandation concernant la conservation des requins, qui incluait l'obligation de fournir davantage de données aux scientifiques et de débarquer les nageoires naturellement attachées aux carcasses, obligation déjà appliquée dans l'UE. Javier Garat a conclu : *« L'ICCAT doit être catégorique sur ce point, pas de données, pas de pêche ».*

ENDS

Contacts presse:

Daniel Voces, Directeur Général d'Europêche: +32 2 230 48 48 daniel.voces@europeche.org